

Cahiers du CEDD. N°4

www.ulb.ac.be/igeat/cedd

Développement durable : caractéristiques et interprétations

Edwin Zaccai

Cet article est paru en anglais sous le titre Sustainable Development : Characteristics and interpretations, dans la revue Geographica Helvetica, Heft 2, 1999, pp. 73-80

Dans ce texte je voudrais brièvement tenter de systématiser, à partir de diverses sources, les caractéristiques principales que l'on retrouve lorsqu'il est question de développement durable. Chacune de ces caractéristiques offre, nous le verrons, l'occasion d'interprétations et de débats. De sorte que cette notion, loin d'être ce "*broad, easy path where all kinds of folks can walk along together*", plaisamment décrit par Donald Worster (1993:132) - ce qu'elle peut en effet paraître de prime abord - semble plutôt, à l'examen, un chapeau pour un ensemble de débats non résolus, débats qui d'ailleurs débordent souvent son champ (qu'il s'agisse par exemple de développement, d'environnement, de participation, de mondialisation économique ou d'usage des technologies).

Un projet pour passer le millénaire

La notion de développement durable est inséparable de sa fonction en tant qu'organisatrice de l'action, de référence légitimante. C'est ce que l'on pourrait appeler une fonction performative, en ce sens qu'elle tend à créer un effet. Celui-ci consiste en partie dans ce qui apparaît dans la citation ci-dessus: tenter de concilier un certain nombre d'objectifs, prétendre faire converger des actions sur une même voie. D'où son aspect mobilisateur.

Une autre citation est à cet égard éclairante: "*The phrase "sustainable development" has staying power because most people want to believe in it. It survives because it appears to build bridges between the demands of environmentalists and developers. It sounds comforting - human well-being and economic security for ever, not brought to heel by ecological collapse or social distress. It is an article of faith, and in that sense almost a religious idea, similar to justice, equality and freedom*" (Pearce 1993: 183-184)

Des connotations supplémentaires au développement durable peuvent encore être repérées, qui tendent à lui conférer un certain attrait.

- Un projet à long terme est opportun au passage du millénaire pour tenter de fixer des formes à notre avenir.
- A un moment où des changements s'accélèrent, où les produits comme les modes sont éphémères, où les marchés sont volatils et les repères traditionnels se dissolvent, la pensée de la durée apparaît comme un contrepois.
- Dans les pays développés, face aux craintes d'une remise en cause des acquis de niveau de vie, le développement durable paraît pouvoir conserver durablement le meilleur de celui-ci, en y ajoutant des valeurs qualitatives et environnementales.
- Enfin, ce projet consensuel convient aussi à des sociétés sans projets politiques clivés (post Guerre froide).

“Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins” (CMED 1987). Qui ne souscrirait à cette brève définition du développement durable contenue dans le Rapport “Brundtland” (CMED 1987, qui ouvrit la voie à la Conférence de Rio en 1992). C’est lorsqu’il s’agit de la mettre en pratique, bien sûr, que les conflits réémergent. Ce que cette notion gagne par la prise en compte de nombreux objectifs différents, elle risque de le perdre, en ce qu’elle prévoit peu d’arbitrage net entre différentes priorités (les différents “besoins”), et renvoie celui-ci à un accord entre les parties. Certes elle offre le mérite de “mettre tout le monde autour d’une même table” avec à l’ordre du jour une série de questions sensibles. Mais si du côté des rapports de force entre les parties il n’y a guère de modifications – pensons en particulier à la problématique Nord-Sud, mais aussi à des situations plus locales - on n’obtient que peu de changements par rapport à l’ordre établi.

L’une des conséquences en est que certains points relatifs au développement durable ne sont réalisés que lorsqu’ils sont bénéficiaires pour plusieurs parties. Ce sont les jeux de type “*win win*”, où l’on retient par exemple les éco-technologies qui, de surcroît, génèrent des économies. Dans d’autres cas, on risque d’assister à un phénomène de “re-labellisation” d’actions de tel ou tel groupe qui va se revendiquer du développement durable en en retenant une facette adéquate.

Pour ou contre le développement durable?

Malgré ces écueils déjà plusieurs fois dénoncés, en particulier par des avocats de changements nets dans l’approche du développement des pays du Sud (Sachs, Rist, CETRI), j’estime que la notion de développement durable offre des intérêts importants tant du point de vue théorique que pratique.

Outre son opportunité pour notre époque, telle qu’elle a été esquissée plus haut, elle représente la forme dans laquelle s’est massivement investi le courant environnementaliste aujourd’hui. Il y a sans doute perdu une partie de sa radicalité (Pallemaerts 1995), mais il a aussi laissé ainsi une partie de sa marginalité. Des engagements ont été pris par les autorités publiques pour lesquelles il est possible de demander des comptes, des initiatives sont en cours dans le domaine industriel et constituent des opportunités, des collectivités locales s’essaient à des “Agendas 21 locaux” (LA21). Une foule d’initiatives se font jour, qui certes interprètent à leur façon le développement durable, mais dans lesquelles cette notion, revendiquée, peut servir de levier pour dépasser certains clivages traditionnels.

En définitive, une critique véritable du développement durable serait celle qui démontrerait non pas que cette notion est moins opérante qu’elle ne le promet dans certains programmes - n’est-ce pas une caractéristique propre à la forme même des programmes politiques, et notamment en matière de développement ? - mais qu’elle serait contre-productive avec les enjeux qu’elle prétend servir. Il est illusoire de répondre à une telle question de façon globale. L’examen sommaire de débats autour de certaines caractéristiques clés que je vais tenter amènera je l’espère certains éclairages, entre autres, à ce sujet.

Pour le réaliser, j’utiliserai une série d’interprétations qui viennent d’être évoquées quant à sa mise en pratique. Pour ce qui est des programmes issus des pouvoirs publics, je distinguerai le niveau de l’ONU (qui, c’est à remarquer, est l’un des principaux moteurs en

ce domaine) et le niveau européen. En ce qui concerne les entreprises, je me réfère aux positions du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Je considère aussi des programmes de LA21 (ICLEI).

En outre, il est pertinent d'examiner des apports issus d'une branche récente de l'économie que l'on qualifiera ici, sans marquer de distinction entre les tendances (Voir Harribey (1998), Godard (1994)), de "*Ecological economics*". En tant que position relative à une ONG d'environnement, j'utiliserai les travaux de Friends of the Earth (FoE), présentés notamment par Carley et Spapens (1998). Enfin, une série d'auteurs critiques du développement seront parfois convoqués dans nos débats, généralement pour y livrer une certaine dose de scepticisme.

Bien sûr ces choix recèlent une part d'arbitraire. Pour d'autres essais de mise en évidence des composantes de base du développement durable, voir par exemple Lélé (1991), Godard (1994), Nath et al. (1996), Faber et al. (1995), Harribey (1998). Pour un relevé littéral comparé de la présentation de cette notion dans des textes officiels et théoriques, voir Defrise (1998).

Caractéristique 1: Les problèmes d'environnement représentent la cause majeure d'une crise actuelle du développement

A des degrés divers, le développement durable place au coeur de ses réflexions les interactions entre développement et environnement. Si le fait que le développement (économique) peut nuire à l'environnement n'est pas nouveau, il est souligné ici que l'ampleur des dégradations subies peut, réciproquement, nuire de façon majeure au développement. Ce qui implique par conséquent la nouvelle approche du développement durable.

Cette assertion apparaît assez clairement dans le Rapport Brundtland (CMED 1987), de même que dans la campagne de Friends of the Earth (Carley et Spapens 1998). Mais jusqu'où, le réaménagement du développement à partir de ces prémisses doit-il aller? Doit-on se contenter de changer la gestion de l'environnement (c'est un peu l'approche de l'Union Européenne, dont le programme de développement durable est un programme géré par la Division environnement (DGXI))? Ou faut-il aller vers des modifications plus profondes? Friends of the Earth, dans la lignée de programmes écologistes penche vers cette voie.

Du côté des "Ecological economists", on trouve aussi l'idée que la crise de l'environnement remet en question des présupposés de l'économie (caractère illimité des ressources, reconnexion des circuits économiques abstraits à une base matérielle), et en ce sens conduit à des refondations.

Les "critiques du développement" quant à eux diagnostiquent une crise du développement dès avant et indépendamment des questions environnementales: contestation du paradigme du développement (en tant que croissance économique), dénonciation de solutions inadaptées et non démocratiques et des inégalités croissantes. (Je reviens sur cette dimension sociale pour les autres tendances dans l'exposé de la caractéristique 3 ci-après).

Caractéristique 2: En particulier, le problème tient aux limites de la planète face à l'extension de la population et des activités humaines

Si la première caractéristique concernait nos rapports à la nature de façon multiforme celle-ci, dans le même registre, est plus ciblée. Telle qu'elle est posée par la CMED et par la Conférence de Rio, elle implique de regarder la nature comme un ensemble de ressources ("*resource base*") et au niveau mondial. Le Rapport Brundtland, très significativement s'ouvre sur la vision, depuis l'espace, de notre terre en tant qu'espace fini. Le rapport de 1972 au Club de Rome, "*Limits to growth*" (diffusé à 9 millions d'exemplaires) reste le paradigme de cette vision.

Considérer la nature sous forme de ressources a conduit les Ecological Economists à introduire les notions de soutenabilité faible et forte (Pierce, Daly, Costanza), qui mettent en jeu la substitution possible des ressources naturelles et d'autres ressources. En bref, plus on accepte des substitutions d'éléments naturels par d'autres (naturels ou non), plus on peut parler de soutenabilité faible¹. En revanche, plus on cherche à préserver d'éléments naturels sans autoriser de substitution - une chute d'eau remarquable par exemple - plus on parlera de soutenabilité forte. Vues de cette façon, les limites sont donc éminemment variables. En effet: "Economic History is the history of substitution among factors of production" (Crabbé 1997:31).

L'approche mondiale quant à elle peut se justifier de plusieurs façons:

- Une série de ressources déplaçables (exemple: matières premières) peuvent en effet être évaluées sous forme d'un stock mondial (d'ailleurs variable selon les technologies)
- De larges parts de l'environnement sont communes soit à la planète (atmosphère, couche d'ozone), soit à de vastes zones de celles-ci (océans par exemple)
- Des éléments de l'environnement dont la destruction est irréversible (Venise, le tigre en tant qu'espèce naturelle) peuvent être considérés comme un "patrimoine de l'humanité"
- Ces approches mondiales sont favorisées par d'autres formes de mondialisation: économie, transports, culture.

Mais en contrepoint à cette prise en compte mondiale des limites, il importe de souligner des différences fortes qui peuvent se marquer tant au niveau de certaines d'entre elles que de leurs effets.

- Si les ressources sont déplaçables elles ne le sont pas à un coût nul. Le meilleur (ou le pire) exemple est peut être celui des ressources alimentaires mondiales, suffisantes aujourd'hui pour l'humanité, mais pour lesquelles des pénuries criantes n'en existent pas moins à des niveaux régionaux.
- Même si un bien environnemental est considéré comme un patrimoine mondial, localement il entre dans un jeu de contraintes qui ne se résument pas à cette vision. Le gouvernement d'un pays ne reconnaît pas nécessairement les mêmes limites à son exploitation des forêts nationales que ne le font les programmes internationaux.
- Des dommages à un milieu commun comme l'atmosphère (accroissement de l'effet de serre) ont des conséquences fort différentes d'une région à l'autre.

¹ On pourrait par exemple remplacer une forêt par une aire cultivée moyennant le respect de certaines valeurs traduites sous forme économique, par exemple en les attribuant à un fonds de compensation. En revanche, aucun souci de soutenabilité permettrait de supprimer cette forêt sans se préoccuper de substitution d'aucune sorte. C'est pourquoi D. Pearce (1993), indique qu'à l'heure actuelle la Grande-Bretagne n'a même pas atteint une soutenabilité "ultra-faible".

Dès lors l'évaluation des limites ne peut se faire que dans un jeu entre dimensions mondiales et locales. Ne voir que le mondial pêche par abstraction. Ne voir que le local, par méconnaissance des effets d'influence entre les lieux.

La notion cruciale de limites des ressources, qui porte avec elle une vision économique de l'environnement comme capital, est généralisée dans les approches du développement durable². Le problème des limites mondiales se trouve clairement souligné par l'ONU. FoE est sans doute le groupe, parmi ceux que nous considérons, qui va le plus loin dans la prise au sérieux des limites mondiales (ou parfois régionales) pour en tirer des implications concrètes, à travers l'objectif d'assurer à chaque pays des "espaces environnementaux" équitables³. Le WBCSD (1992, 1997) attend beaucoup des technologies pour, dans le cadre d'une soutenabilité plutôt faible, parvenir à orienter les marchés de demain (en particulier des transnationales) à respecter certaines limites des ressources face à une demande qu'il prévoit en forte croissance. Seuls les Agendas 21 Locaux, en tant que programmes locaux, ne sont confrontés que lointainement à ce problème mondial. Le plus souvent ils voient plutôt l'environnement comme un cadre de vie à gérer.

Les "critiques du développement" se montrent réservés à l'égard de ces approches des limites. Le Bras (1994) y détecte des transpositions abusives aux sociétés humaines de phénomènes biologiques particuliers et y suspecte une vision anti-démographique du Nord. Beaucoup d'auteurs y dénoncent la légitimation d'un frein au développement du Sud à travers des contraintes que le Nord n'a pas eu à prendre en compte (Sachs 1993, Chatterjee et Finger 1994).

Caractéristique 3: le développement durable nécessite une approche multisectorielle (environnement, économique, social) et multidimensionnelle (rapports du local au mondial)

J'examinerai dans le point suivant, la caractéristique fondamentale d'intégration de l'environnement à toutes les politiques. Ici il s'agit, plus largement de poser le développement durable comme un programme "complet" de développement. Il comporte en effet des dimensions sociales dans sa version onusienne. Elles servent d'une part de justificatif partiel à une nouvelle approche de développement- il s'agit de corriger les différences criantes de niveau de vie dans le monde - et d'autre part elles forment une part explicite de programmes tels que l'Agenda 21 (CNUED 1992).

Néanmoins, un examen d'autres textes de base concernant le développement au niveau des Nations Unies, par exemple l'Agenda du Développement (Ghali 1995), ou encore nombre de textes plus anciens (voir par exemple dans Rist 1996), permet de retrouver, au niveau social, des approches semblables. Si bien que sur le plan social, le développement durable, si il réaffirme et intègre ce type d'approche a surtout pour originalité d'élaborer de nombreux liens avec la gestion de l'environnement. D'une part il s'agit de reconnaître des priorités sociales dans la gestion de l'environnement, d'autre part d'utiliser, de façon

² Avec parfois des valeurs qui peuvent décidément faire réfléchir: "For the entire biosphere, the value (most of which is outside the market) is estimated to be in the range of US\$16-54 trillion (10^{12}) per year (...) Global gross national product total is around US\$18trillion per year" (Costanza et al. 1997)

³ "Environmental space is the total amount of energy, non renewable resources, land, water, wood and other resources which can be used globally or regionally:

-without environmental damage

-without impinging on the rights of future generations, and

-within the context of equal rights to resource consumption and concern for the quality of life of all people in the world" (Carley et Spapens 1998:9). Voir aussi la notion de "Carrying capacity" qui est parfois employée.

participative, les compétences des population pour des résultats plus effectifs. Le terme “*sustainable*”, s’il est parfois transposé au niveau social (par analogie avec l’écologie), reste majoritairement employé dans un sens écologique. On le précise parfois en “*ecologically sustainable*”.

Cela ne veut pas dire que nombre de tenants du développement durable n’y recherchent pas une dimension sociale plus affirmée. Des évolutions récentes vont en ce sens. Ce type d’approche se perçoit par exemple pour certaines collectivités locales dans le cadre de programmes LA21. Dans Carley et Spapens (1997) il y a aussi une dimension d’équité affirmée, bien que le moteur de toute l’analyse reste le concept d’espace environnemental. Au niveau européen, je l’ai dit, il semble y avoir peu d’interaction entre les politiques sociales et celles de développement durable. C’est également le cas entre les recherches en économie sociale et les Ecological economists⁴. Les travaux actuels sur des remises en cause de l’économie (Beaud 1997, Englehard 1997, Ayres 1998), intègrent des aspects écologiques en citant pour ce volet le terme “*sustainable*”, mais par pour l’ensemble de la démarche socio-économique.

Outre cet aspect multisectoriel, les liens entre local et mondial - aspect multidimensionnel - font également l’objet d’interprétations diverses. Pour n’en citer que quelques unes, on peut remarquer le soupçon porté par certains “critiques du développement”, de favoriser par un projet mondial de développement, la généralisation des modèles occidentaux dans une économie dominée par ceux-ci, sans tenir compte des différences de situation et de besoins des différents pays (Chatterjee, Sachs, Rist). Un avocat de l’approche onusienne répondrait que l’on ne peut faire l’économie d’une approche mondiale, et que ces programmes font la part en un certain nombre d’endroit à des situations et responsabilités différenciées. Néanmoins, le fait que le volet “partenariat” et “aide” soit largement resté lettre morte, ce a sans doute représenté le facteur le plus important de disqualification de ce processus mondial officiel aux yeux de nombre de pays en voie de développement. Au niveau local, les interactions local-mondial (le fameux “Penser globalement, agir localement”, devise d’ONG à Rio, mais qui se trouve aussi dans la stratégie de transnationales) tentent de trouver des formes (certains LA21, la consommation “responsable” (Zaccàï 1997 a et b), ...) ce qui n’est guère aisé vu l’interpénétration extraordinaire des effets et relations.

Caractéristique 4: “Pour parvenir à un développement durable, la protection de l’environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément”⁵

Pour l’Union européenne il s’agit là du noyau de l’approche du développement durable par rapport aux politiques d’environnement précédentes. Mais cet élégant terme d’“intégration”, tout justifié qu’il est, ne doit pas masquer les difficultés réelles qui résident dans l’irruption de contraintes supplémentaires dans les décisions.

Il y faut d’abord les signaux nécessaires, c’est tout le courant des indicateurs de développement durable qui foisonne depuis quelques années (Moldan et Billharz 1997, OCDE 1997). Mais même en présence de données incontestables, une réelle volonté est nécessaire pour en tenir compte via des arbitrages difficiles.

⁴ Bien qu’ici aussi on perçoive une évolution. Voir par exemple pour la France la ligne éditoriale du mensuel Alternatives Economiques.

⁵ Principe 4 de la Déclaration de Rio, intégral.

Carley et Spapens (1998) décrivent, à partir d'hypothèses fortes, les changements profonds qui résulteraient d'une telle intégration. Dans l'approche onusienne du développement durable, les instruments d'intégration de l'environnement aux politiques préconisés peuvent se résumer de la façon suivante (CNUED 1992):

- Instruments juridiques: indemnisation des victimes, pas de transfert de pollution et obligation de notification entre états, transfert de connaissance, participation
- Instruments de gestion des technologies: études d'impact, adaptation des normes, précaution, transfert de technologies
- instruments économiques: système international ouvert, internalisation des coûts

Caractéristique 5: La technologie jouera un rôle majeur dans la mise en place d'un développement durable, moyennant certaines adaptations.

C'est la notion d'éco-efficacité - impact environnemental par unité de consommation - qui fournit un commun dénominateur commode pour désigner les améliorations attendues des technologies. L'efficacité des techniques représente en effet l'un des facteurs (avec la population et le niveau des activités) sur lesquels on peut jouer pour diminuer la pression globale des activités humaines sur l'environnement : *"An equation introduced by Paul and Anne Ehrlich (1990) indicates the scale of the technological challenge if both sustainability and GNP growth are to be achieved. They relate environmental impact (I) to the product of three variables, population (P), consumption per capita (C) and the environmental intensity of consumption (T). This last variable captures all the changes in technology, factor inputs and the composition of GNP. Thus I=PCT. Avec les données qu'utilise Ehrlich "The environmental impact of each unit of consumption would need to fall by 93% over the next 50 years to meet (...) sustainability" (P. Ekins, in W. Sachs 1993:92-93)*

Ce type de combinaison a été repris avec différentes variations. Voir par exemple Club de Rome (1992:102), qui utilise *"Impact = Population x Affluence x Technology"*. Ou encore Carley et Spapens (1998) qui utilisent le terme "éco-efficacité". Les résultats montrent invariablement que l'éco-efficacité doit croître drastiquement. Le Programme de "Rio+5" (ONU 1997) reprend l'idée d'une amélioration d'un facteur 4, puis 10, de l'éco-efficacité à moyen et à long terme. Reste à savoir si un accroissement concomitant de la consommation n'absorbera pas les gains ainsi dégagés, comme le craignent Ekins (1993), Carley et Spapens (1998), de même que le Club de Rome (1992).

Reste à voir aussi si les technologies ne doivent pas être beaucoup mieux mises en rapport avec les besoins et conditions locales. Le développement durable instaure en effet de nouvelles contraintes via des évaluations quant aux effets indésirés: externalités environnementales et éventuellement sociales. L'application du principe de précaution conduit à des changements dans les relations entre sciences, technologies et politiques, dans un sens plus diffus et complexe (Godard 1996). Reste à savoir enfin sous quelle impulsion et modalités, et compte tenu de ces adaptations, un transfert conséquent de technologies pourrait se produire à des conditions avantageuses pour le Sud.

Caractéristique 6: Le dd est compatible avec l'économie libérale moyennant des réformes touchant en particulier à l'intégration de l'environnement dans la régulation économique

Il s'agit à nouveau d'une question essentielle. Des critiques du développement durable au nom d'une critique fondamentale du développement (Rist, Sachs), citant une définition

donnée en 1992 par la Banque Mondiale, "*Sustainable development is development that lasts*" (Sachs 1995:10), l'accusent en effet de poursuivre ce dernier sans net changement, voire de le relégitimer à nouveaux frais.

L'un des points clés dans cette problématique est la notion de croissance économique. La majorité des tendances du développement durable ne la remettent pas en cause, mais plaident pour des changements plus ou moins profonds dans son contenu, et dans son application selon les pays. La CMED (1987) par exemple explique: "Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance; le développement soutenable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits. Ailleurs, développement et croissance économique sont compatibles, à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la soutenabilité et la non exploitation d'autrui. Mais, à elle seule, la croissance ne saurait suffire."

Il est indéniable que cette compatibilité au moins possible avec la croissance a beaucoup fait pour rendre le développement durable acceptable dans des milieux institutionnels et des entreprises, qui peuvent avoir tendance à en oublier les exigences concomitantes de changements à l'intérieur de cette croissance. Il est tout aussi indéniable que le débat à ce sujet ne peut se résumer à un "pour ou contre la croissance". Autant un développement qui consomme progressivement des ressources finies, ne peut durer éternellement (c'est en effet un "oxymore"), autant une croissance de certains paramètres peut être bénéfique socialement sans nuire exagérément à la nature. Il apparaît que ce qui est ici utile est une discussion à la fois circonstanciée et approfondie de la pensée économique dominante⁶. La réforme des indicateurs, la prise en compte d'externalités, y sont certes des conditions (encore faiblement réalisées), mais qui ne sont suffisantes ni pour le respect de l'environnement, ni pour les objectifs d'équité affirmés⁷.

Caractéristique 7: "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures" (Principe 3 de la Déclaration de Rio, 1992).

En tant que programme de développement au niveau mondial (ONU), le développement durable fait siens des objectifs d'équité, en particulier l'élimination de la pauvreté. Cette dimension est fondamentale pour obtenir une large adhésion, à la fois des milieux de défense de l'environnement (qui y trouvent une légitimation renforcée de leur combat), et d'autres groupes sociaux (a priori peu intéressés par la défense de l'environnement). Cette dimension peut être affirmée activement (ONU, Carley et Spapens) ou tenue comme une référence régulatrice de programmes de gestion environnementale (Union européenne, entreprises).

En revanche, l'équité "intergénérationnelle" apparaît comme une caractéristique plus originale. On peut cependant faire observer que la prise en compte des générations futures dans les décisions de gouvernement, n'est nullement une création récente. La pérennité des peuples, l'objectif de prospérité maintenue ou croissante, font partie de toutes les traditions anciennes (y compris religieuses) et modernes.

⁶ Telles que le tentent parmi beaucoup d'autres Englehard (1997), Beaud (1997), Ayres (1997). Plus anciennement voir à ce sujet une synthèse de courants écologistes dans De Roose et Van Parijs 1991)

⁷ L'ouverture des frontières ne saurait elle non plus à elle seule favoriser un but d'équité, si l'on en croit E.Todd selon qui le théorème dit de Hecksher-Ohlin (remontant à l'entre deux guerres) "qui associe à l'ouverture internationale une inégalisation interne est, à vrai dire, l'un des rares véritables acquits de la science économique" (Todd, 1998:15).

Bien entendu cette question a été modifiée par l'ampleur et la rapidité des changements que l'humanité subit et fait subir au monde. De plus, l'amointrissement de la croyance dans la coïncidence entre développement et progrès, ranime particulièrement cette préoccupation. Mais ce sont aussi les changements dans la gestion des coûts et des avantages qui nous la font poser à nouveaux frais⁸. A ceci s'ajoute sans doute un plus grand souci de formuler des questions politiques sous une forme juridique.

Dans la question des droits des générations futures notons que ce sont avant tout les questions environnementales qui sont visées, renforçant la place de celles-ci dans la définition du développement durable.

Il reste bien entendu des problèmes à la fois théoriques et pratiques pour faire respecter des droits dont les bénéficiaires n'existent pas présentement. De plus la prise en compte des "générations futures" sous une forme apparemment unifiée ne devrait pas masquer les considérables différences locales tant environnementales que sociales entre les groupes humains (problème analogue à celui de limites mondiales vu plus haut)

Caractéristique 8: Le développement durable nécessite des changements dans la prise de conscience (valeurs, éducation), et dans l'éthique (en particulier dans les rapports à la nature).

"Si nous ne sommes pas capables de traduire nos mots en un langage qui puisse toucher le coeur et l'esprit des jeunes comme des vieux, nous ne pourrons entreprendre les vastes changements sociaux qui sont nécessaires pour modifier le cours actuel du développement global de l'humanité" (Introduction de G.H. Brundtland. CMED 1987: XXVI).

On trouve régulièrement un appel à des "changements de mentalité" vis-à-vis de l'environnement dans les textes qui promeuvent le développement durable. Il s'agit parfois de textes à fortes composantes éthiques (Club de Rome 1992, Union of Concerned Scientists 1992) et de programmes d'éducation et de sensibilisation (CNUED 1992). On pourrait interpréter cette caractéristique de plusieurs façons.

D'une part, les adaptations sont nécessaires dans toutes les sphères de la société, ce qui explique la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation (par opposition par exemple avec un changement législatif dans un domaine qui concernerait une profession spécialisée).

De plus, dans ces différentes sphères, les principes du développement durable devront être mis en oeuvre d'une façon spécifique aux secteurs et aux situations. C'est pourquoi d'ailleurs les acteurs seront appelés à jouer un rôle dans ces adaptations (voir point suivant). De ce fait ce sont plus des principes qui sont recommandés, que des prescriptions qui sont imposées (même si dans un deuxième temps, les prescriptions et méthodologies se définissent de façon différenciée à des niveaux spécialisés).

⁸ Particulièrement sans doute le calcul économique, qui est bien la façon dont la CMED introduit ce thème: "Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant pertinemment bien que nous ne pourrons jamais le leur rembourser. Ils auront beau nous maudire d'avoir été si dépensiers, ils ne pourront jamais récupérer ce que nous leur devons" (CMED 1987:9).

Le caractère éthique qui peut être observé dans l'appel en faveur de ces principes peut se lire lui aussi de plusieurs façons. Il s'agit parfois de valoriser des comportements qui paraissent antinomiques avec la stricte utilité personnelle (par exemple: "il est bon de trier ses déchets, même si cela fait perdre du temps"). Pour cela il est fait appel au bien commun contre l'intérêt individuel⁹. Ce bien commun peut revêtir la forme du cadre de vie que l'on partage, du bien être des générations présentes ou futures, voire, avec dramatisation de celui de "l'humanité".

Caractéristique 9: La réalisation du développement durable implique la participation de tous les secteurs (et non seulement les pouvoirs publics) à tous les niveaux

"La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient". "La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux¹⁰"

Des citations de ce type pourraient être trouvées dans tous les programmes intégrés de développement durable. Au niveau européen, le Vème programme (1992) indique précisément qu'un changement de stratégie a lieu par rapport aux politiques antérieures d'environnement, du fait notamment de l'implication des acteurs dans les politiques. Quant aux LA21, la campagne internationale qui les soutient (ICLEI 1997) ne leur reconnaît ce titre qu'à la condition que la participation soit explicitement prévue. Comment interpréter cet appel aussi marqué?

Il existe des raisons qui dépassent la protection de l'environnement telles que l'affaiblissement du rôle des pouvoirs publics comparé à la montée d'acteurs économiques, ONG et même "citoyens". Les pouvoirs publics organisent ces différentes forces en tant que médiateur plus qu'en tant que force surplombante. La complexité des situations, leur spécialisation, l'augmentation des exigences et des capacités de négociation du citoyen-consommateur, contribuent à ce que des arrangements puissent être établis en dehors d'une régulation traditionnelle. Dès lors fleurissent les "instruments volontaires", les initiatives, les chartes, ... Le tout dans un climat social favorisant la pacification des relations sociales et les partenariats (Zaccà 1997) là où jadis des luttes et oppositions étaient plus marquées.

Dans le domaine de l'environnement la tradition des enquêtes publiques a généré des formes de consultation de plus en plus développées: enquête sur des plans régionaux, communaux, sur des implantations, sur des travaux, ... La professionnalisation des ONG d'environnement y a contribué également.

Cet appel aux acteurs nécessite cependant des clarifications sur le rôle possible et nécessaire de chacun d'entre eux (Zaccà 1995). Il faut également définir dans quelle enceinte les rapports entre ces acteurs se produisent. Ces dernières années ont vu l'instauration de nombreux conseils dédiés au développement durable dans le monde (Earth Council 1997), mais ce ne sont là que l'un des lieux où se situent les interactions.

⁹ On peut remarquer cependant que la tentative de réformer l'économie pour "intégrer" l'environnement, si elle réussissait (mais il s'agit d'une figure idéale), rendrait ces appels à l'éthique secondaires, puisqu'il serait économiquement avantageux d'agir écologiquement.

¹⁰ 1ère citation: Déclaration de Rio, Principe 10, 1ère Phrase. 2è citation: Agenda 21, 23.1, première phrase de la Section 3: "Renforcement du rôle des principaux groupes".

Elles sont en réalité multiformes et décentralisées. Les quelques éclairages que j'ai tenté de donner dans le présent texte sur les positions de tel ou tel acteur, niveau ou groupe, illustrent précisément cet aspect de mise en pratique à la fois multiple et différencié du développement durable.

Conclusions

Le développement que j'ai esquissé ici est difficile vu les contraintes de place (les limites de notre environnement textuel), comparée à l'ampleur du champ potentiel (les besoins de mon sujet). Mais ce type d'approche m'a été suggéré par les différentes notions qui coexistent dans celle de développement durable. Certaines sont antagonistes, ou en tous cas, ne sont sûrement pas portées avec le même degré par différentes forces sociales. Pour cette raison aussi il me paraît que le développement durable reste aujourd'hui en construction et que l'on ne peut réellement présager de la forme qu'il prendra (ni même être assuré d'en avoir une vue correcte dans ses multiples formes aujourd'hui)

Ce résultat s'avère assez cohérent avec la nature de ce qui est étudié. Le développement durable n'est en effet pas un "objet", c'est un discours organisateur, un prisme d'analyse. Un même événement, par exemple le soutien à une entreprise sociale qui recycle les déchets peut être considéré par certains comme faisant partie d'un programme de développement durable, pour d'autres, ce sera une réalisation ayant trait à une politique d'environnement, pour d'autres encore, il s'agit avant tout d'économie sociale, etc...

Ceci n'empêche, je l'ai dit d'entrée de jeu, qu'il peut avoir des effets concrets. Il génère en effet ou recompose (Godard 1997), une série de connaissances et de rapports de force et conduit à des décisions. Celles-ci peuvent-elles être contre-productives avec les objectifs déclarés: équité, respect de l'environnement?

Au niveau mondial, il n'est pas impossible que dans certains cas une instrumentalisation du problème des limites soit produite, par crainte du développement de pays du Sud. Ou plus généralement que les problèmes d'environnement paraissent parfois surestimés par rapport à d'autres enjeux plus vitaux dans ces mêmes pays. Néanmoins, que ce soit au Nord ou au Sud, la situation a trop longtemps pêché par le déséquilibre en défaveur de l'environnement pour qu'une injection de ce type de priorités dans les politiques, comme le prône le développement durable, ne soit pas justifiée. Cependant des corrections adaptées ne peuvent s'effectuer selon un modèle unique, mondial. La dimension participative du développement durable devrait encore se renforcer considérablement pour permettre l'élaboration démocratique de projets adaptés aux situations. De même la dimension sociale affirmée dans les programmes de développement durable (contrairement aux politiques traitant du seul environnement) devrait s'élaborer en se frottant bien davantage, hors des sphères environnementales, aux réflexions et programmes portant sur des révisions de l'économie libérale comme régulateur dominant.

Ce sont là évidemment des choses aisées à écrire, mais qui sur le terrain ne peuvent avancer que par le travail des différentes forces en présence.

BIBLIOGRAPHIE

AYRES Roberto U. (1998), "Turning point", Earthscan, London

BEAUD Michel (1997), "Le basculement du monde", La Découverte, Paris

- CARLEY Michael et SPAPENS Philippe (1998), "Fair shares in environmental space", Earthscan, London
- CETRI (1995), "Quel développement durable pour le Sud?", Centre Tricontinental Louvain-La-Neuve - L'Harmattan, Louvain-la-Neuve - Paris.
- CHATTERJEE et FINGER Mathias (1994), "The Earth Brokers", Routledge, London
- CLUB DE ROME (1972), MEADOWS Donella H., MEADOWS Dennis L., RANDERS Jorgen et BEHRENS III William W., "Halte à la croissance?", Fayard, Paris
- CLUB DE ROME (1992), MEADOWS Donella H., MEADOWS Dennis L. et RANDERS Jorgen, "Beyond the limits", Earthscan, London
- CMED, COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (1987), "Notre avenir commun", Ed. du Fleuve 1988, Quebec
- CNUED, CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1992), "Action 21", ONU, New York
- COSTANZA Robert (ed.) (1991), "Ecological Economics. The science and management of sustainability", Columbia Press, New York
- COSTANZA et al. (1997), "The value of the world's ecosystem services and natural capital", Nature (387-15May1997), pp 253-259
- CRABBÉ Philippe (1997), "Sustainable Development: Concept, Measures, Market and Policy Failures at the Open Economy, Industry and Firm Levels", in CANSEE 97, Canadian Society for Ecological Economics, Mac Master university, Hamilton (Canada), Conference Paper
- DALY Herman (1973), "Towards a steady state economy", W.H. Freeman and Company
- DEFRISE Dominique (1998), "Développement durable: Analyse des textes de référence", Travail de Fin d'Etudes, IGEAT, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.
- DE ROOSE Franck et VAN PARIJS Philippe (1991), "La pensée écologiste", De Boeck, Bruxelles
- EARTH COUNCIL (1997), "Implementing Sustainable Development: Experiences and Recommendations from National and Regional Consultations for the Rio+5 Forum", Earth Council, Costa Rica (<http://www.ecouncil.ac.cr>)
- EKINS Paul (1993), "Making Development Sustainable", in SACHS W. ed. op. cité, pp 91-103
- ENGELHARD Philippe (1997), "La troisième guerre mondiale est commencée", Arléa, Paris.
- FABER Malte, JOST Franck et MANSTETTEN (1995), "Limits and Perspectives of the Concept of a Sustainable Development", in Economie Appliquée, Tome XLVIII, 1995, pp 231-249.
- GHALI Boutros Boutros (1995), "An Agenda for Development", ONU, New York
- GODARD Olivier (1994), "Le développement durable, paysage intellectuel", in Nature Sciences Société 1994-2, p 309-322
- GODARD Olivier (dir.) (1996), "Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines", Maison des Sciences de l'Homme, Paris
- GODARD Olivier (1997), "Le développement durable: des théories aux stratégies", OCL (Vol 4/Nj6), pp. 411-415)
- HARRIBEY Jean-Marie (1998), "Le Développement soutenable", Economica, Paris
- MOLDAN Bernard et BILLHARZ Suzanne (ed.) (1997), SCOPE 58, "Sustainability Indicators", Wiley, Chichester
- NATH Bhaskar, HENS Luc, DEVUYST Dimitri (1996), "Textbook on Sustainable Development", VUB Press, Bruxelles

- ICLEI (1997), International Council for Local Initiatives, "Local Agenda 21 Survey", Background paper 10, ICLEI, New York
- LE BRAS Hervé (1994), "Les limites de la planète", Coll. Champs 1996, Flammarion, Paris
- LÉLÉ Sharachchandra (1991), "Sustainable Development": A critical Review, in World Development Vol. 19, N°6, pp607-621.
- OCDE (1997), "Mieux comprendre nos villes. Le rôle des indicateurs urbains", OCDE, Paris
- ONU (1997), (Rio+5), "Programme 21", Organisation des Nations Unies, New York
- PALLEMAERTS Marc (1995), "De opkomst van het begrip "duurzame ontwikkeling" in het internationaal juridisch en politiek discours: een conceptuele revolutie?", in Recht & Kritiek 1995/4, pp 380-397
- PEARCE David (ed.) (1993), "Blueprint3", Earthscan, London
- RIST Gilbert (1998), "Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale", Presse de Sciences Po, Paris.
- SACHS Wolfgang (ed.) (1993), "Global Ecology", Zed Books, London
- UNION EUROPEENNE (1992), Vème Programme pour l'environnement, Commission européenne, DGXI, Bruxelles
- UNION OF CONCERNED SCIENTISTS (1992), "World's Scientists Warning to Humanity"
- WBCSD (1992), World Business Council for Sustainable Development, SCHMIDHEINY Stéphane, "Changer de cap", Dunod, Paris
- WBCSD (1997), World Business Council for Sustainable Development, "Signals of change", WBCSD, Gland (S)
- ZACCAI Edwin (1995), "Secteurs économiques et associations d'environnement", in Ecologie et Politique N°15, pp 49-62
- ZACCAI (1996), "Pour une caractérisation du rôle des acteurs dans la mise en oeuvre du développement durable", communication à la 1ère Conférence de l'European Society of Ecological Economics, C3ED, Versailles, Actes vol II.
- ZACCAI (1997) , "Negotiations between industries and environmental NGO's: a systematic approach", communication à l'Open Meeting of the Human Dimension of Global Environmental Change Research Community, IIASA, Vienne (A)
- ZACCAI Edwin et DE VLAMINCK Anne (dir.) (1997), "Le développement durable", in Environnement et Gestion, Numéro spécial 2, nov.97, pp 7-26
- ZACCAI Edwin (1999a) "Jusqu'où peut aller la consommation responsable?", Forum "La consommation responsable", CRIOC, Bruxelles, pp. 101-110
- ZACCAI (1999b), "Ecological oriented consumption: a pluriactoral approach", à paraître dans International Journal of Sustainable Development.

Remerciements: Services des Affaires Scientifiques Techniques et Culturelles (SSTC) et Dominique Defrise